En fait, je vous avais envoyé le mauvais e-mail (un veux truc). Voici le mail avec les valeurs correctes

Hervé



Hervé Guidetti Architecte logiciel expert It - online Banque Cantonale Vaudoise

Tél: +41 (0)21 212 16 14 herve.guidetti@bcv.ch www.bcv.ch

----- Transféré par Herve Guidetti/User/BCV le 13.10.2021 17:24 -----

De:

Nicolas Turrian/User/BCV

A :

Herve Guidetti/User/BCV@BCV

Date:

64.10.2021 14:01

Objet:

RE: *Confidentiel: RE: RE: Projection de rachat caisse de pension

Bonjour,

Voici les chiffres demandés :

1.
Caisse de pensions = 18 709
Fondation complémentaire = 6 560

2 for molones

2.

Caisse de pensions = 147 117 Fondation complémentaire = 1 280 (1)

3.

Caisse de pensions = 306 289
Fondation complémentaire = 2 133 (1)

(1) Ces montants sont le résultat du salaire assuré à ce jour (2 133,35) multiplié par le nombre de bonification épargne anticipée. Une bonification épargne annuelle correspond à 20% du salaire assuré. Exemple pour l'âge de départ à 62 ans : 2 133,35 x 20% x 3 (années d'anticipation) = 1 280. Le taux d'intérêt de projection est de 0%. Les bonifications épargnes futures ne sont pas prises en compte (bonus futurs variables et donc incertains).

Si vous souhaitez-vous effectuer un rachat, merci de me le faire savoir afin que je puisse établir le formulaire.

Avec mes meilleures salutations.



Nicolas Turrian Gestionnaire en caisse de pensions Banque Cantonale Vaudoise

Tél: +41 (0)21 212 11 40